Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 040-214000655-20261013-20261013465-AR

Capbreton
Cité Marine

République Française

Département des Landes
Commune de Capbreton

N°2026-465
FIXANT LE TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNÉE 2026

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°2026-465
FIXANT LE TABLEAU D'AVANCEMENTS DE GRADE POUR L'ANNÉE 2026

CDG 40
TAG publié le 03 novembre 2026

Le Maire,

Vu l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu les décrets fixant les conditions statutaires d'avancement des différents cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 16 septembre 2020 fixant les taux de promotion pour les avancements de grade (ratios promus/promouvables), après avis du Comité Technique en date du 07 septembre 2020,
Vu l'arrêté du Maire n°623-2021 en date du 20 décembre 2021 portant détermination des Lignes Directrices de Gestion (LDG), après avis du Comité Technique en date du 07 décembre 2021,
Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 18 septembre 2026,
Vu la délibération n°2026-109 du conseil municipal du 29 septembre 2026 créant le grade correspondant,

ARRÊTE

Article 1er :
Au titre de l'année 2026, pour chaque grade visé, le tableau annuel d'avancements de grade est fixé conformément à l'annexe ci-jointe.

Article 2 :
Le présent arrêté accompagné de son annexe sera communiqué au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Capbreton, le 13 octobre 2026

Le maire,
Louis GALDOS

MAIRIE DE CAPBRETON 40130 (LANDES)

Capbreton
Cité Marine

N°2026-465 : FIXANT LE TABLEAU D'AVANCEME

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 040-214000655-20261013-20261013465-AR

Le Maire :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant l'accomplissement de la première mesure de publicité (affichage ou publication au bulletin municipal officiel) par courrier ou dépôt sur place à l'adresse Villa Noulibos – 50 cours Lyautey – 64100 Pau cedex ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr
- Informe que, conformément aux dispositions de l'article R.2122-7 du CGCT, le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

Arrêté transmis électroniquement le : 15/10/26
Certifié exécutoire pour avoir été transmis à la Sous-Préfecture le : 15/10/26
Affiché le :
Notifié le :
Publié le : 15/10/26

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 040-214000655-20261013-20261013465-AR

Annexe de l'arrêté fixant le tableau annuel d'avancement au grade

ANNÉE 2026

Commune de Capbreton

Grade d'avancement	Ordre de priorité	Nom usuel	Prénom
Attaché hors classe	1	DEVY	Diana
Attaché principal	1	MARTIN	Aurélie
Infirmier en soins généraux hors classe	1	DOUTHE	Anaïs
Bibliothécaire principal	1	LACASSAIGNE	Orianne
Rédacteur principal 1ère classe	1	ENNOUI	Véronique
Rédacteur principal 2ème classe	1	DELORME	Emmanuelle
Chef de service de police municipale principal 2ème classe	1	DAILLENCQ	Julien
Agent de maîtrise pincipal	1	PERRON	Olivier
Adjoint technique principal 2ème classe	1	LAFOURCADE	Christelle
Adjoint territorial du patrimoine principal 1ère classe	1	DUFAUR DE GAVARDIE DE MONCLAR	Annabelle